

ARRÊTÉ

désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

Vu le tirage au sort qui a eu lieu le 16 janvier 2015.

ARRÊTE :

Article 1er – Les représentants siégeant au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives, instituée auprès de la secrétaire générale du ministère en charge de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
- Monsieur Benoît SERMAGE, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures,
- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emploi, carrières au secrétariat général,
- Madame Sophie ANDRE, cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » à la direction générale de l'alimentation,
- Madame Anne BELLANCOURT, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général,
- Madame Anne HUGUES, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général,
- Madame Corine POTTIN, chargée de mission au bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général,
- Madame Yamina HANAIZI, cheffe du bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général,
- Monsieur Frédéric STAINER, chef de la mission des affaires générales à la direction générale de l'alimentation,
- Madame Monique ROUSSELOT, cheffe de la mission des affaires générales à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

b) Membres suppléants :

- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines au secrétariat général,
- Monsieur Marc MICHEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures,
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emploi, carrières au secrétariat général,
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général,
- Madame Bérengère DE MONTBRON, adjointe à la cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires au secrétariat général,
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général,
- Monsieur Bernard SIX, adjoint au chef de la mission des affaires générales à la direction générale de l'alimentation,
- Monsieur Grégoire JOURDAN, adjoint au sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général,
- Madame Danielle SALZERE, chargée de mission au bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général,
- Madame Valérie MEIGNEUX, coordonnatrice d'administration générale à la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales de la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

B – Représentants du personnel

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Rémi STOLTZ, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche – SNISPV,
- Monsieur Frédéric PRONNIER, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes – SNISPV,
- Madame Isabelle ZOT, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées – SNISPV,
- Madame Nadia IHADADENE, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne – SNISPV,
- Monsieur Jacques MOINARD, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées – CFDT.

b) Membres suppléants :

- Madame Christine FONTAINE, direction départementale de la protection des populations du Rhône – SNISPV,
- Madame Pascale ILINCA, direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique – SNISPV,
- Madame Aubrée GOBBE, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Vienne – SNISPV,
- Madame Pascale HOMOLLE-LOTTEAU, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne – SNISPV,
- Monsieur Eric GARBEROGLIO, secrétariat général, service de la modernisation – CFDT.

Représentation des agents de catégorie B et C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Bruno HAMONET, brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires – FO,
- Monsieur Yann SIRIANNI, établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles d'Avize – FO,
- Madame Emmanuelle INCEKARA, bureau du cabinet du ministre – FSU,
- Monsieur Jean-François MANGIN, direction départementale de la protection des populations de la Drôme – CFDT,
- Monsieur Florian DESCHAMPS-DOUCOT, secrétariat général, service des ressources humaines.

b) Membres suppléants :

- Madame Sylvie NORGUET, établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Vendôme – FO,
- Monsieur José GIL, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir – FO,
- Monsieur Olivier MEUNIER, secrétariat général, service des ressources humaines,
- Monsieur Thierry CATHALA, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées – CFDT,
- Monsieur Stéphane VEZIER, secrétariat général, service des ressources humaines.

Article 2 – L'arrêté du 12 mai 2015 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le, **26 AVR. 2016**


Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC